

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Chères Essonniennes, chers Essonniens,

Face aux mesures annoncées par le gouvernement le 28 mai 2020, le temps du déconfinement progressif et bientôt de la reprise de l'activité sportive se met en œuvre. De nouvelles pratiques sont ainsi mises en place et doivent être assimilées par tous les pratiquants de sport. Pour vous y aider, le Département de l'Essonne a développé cette infographie récapitulant les gestes barrières, adaptés au monde du sport, afin de pratiquer sereinement le sport dans le respect de la santé de tous.



Sophie Rigault

Vice-présidente déléguée
à la jeunesse, aux sports
et à la vie associative



François Durovray

Président du Département
de l'Essonne

RÉOUVERTURE DES LIEUX DE PRATIQUES SPORTIVES



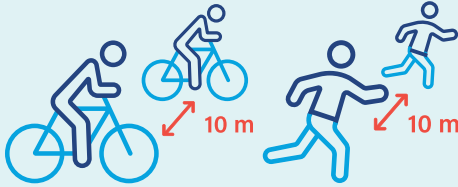
**10 personnes
maximum par
rassemblement**



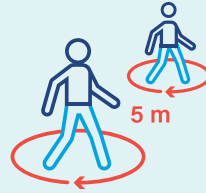
Forêts :
déjà ouvertes

Piscines, plans d'eau, gymnases, salles de sport
et parcs de loisirs : **Ouverture le 22 juin**

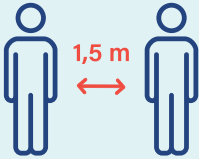
DISTANCIATION PHYSIQUE



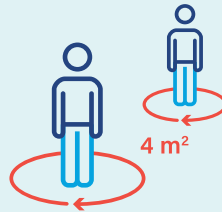
10 m pour la pratique du vélo et de la course à pied.



5 m pour la marche rapide (côte à côte ou devant / derrière).



1,5 m en latéral entre deux personnes.



Pour les autres activités, prévoir un espace de **4 m²** pour chaque participant.

MESURES BARRIÈRES



Lavage fréquent des mains avec du **savon** ou du **gel hydro-alcoolique**.



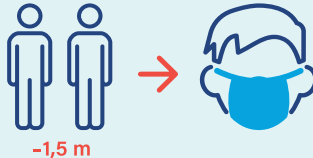
L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette,...) doit être **proscrit**.



Les bouteilles d'eau et les collations ne doivent **pas être partagées**.



Le matériel est nettoyé et désinfecté **avant et après chaque utilisation**.



Le port du masque se justifie lorsque les **mesures de distanciation ne peuvent pas être strictement respectées**.



Ne pas pratiquer seul dans des zones isolées et / ou difficilement accessibles par les secours.